

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2024

INSTAURER DE NOUVEAUX OBJECTIFS DE PROGRAMMATION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2409)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 33

présenté par

Mme Guetté, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 16 et 17.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES souhaite supprimer l'objectif de maintien et de développement du nucléaire de la programmation énergétique.

Un tel objectif n'a pas sa place au sein d'une loi de programmation énergétique s'interrogeant sur les possibilités de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.

L'an prochain, une majeure partie des réacteurs en activité auront atteint ou dépasser une durée de vie de 40 ans. Cette échéance marque l'entrée dans une zone de vieillissement non prévue par leurs concepteurs. Un risque inédit pèsera sur la sûreté nucléaire, en pleine désorganisation de son système de contrôle par le démantèlement de l'Institut de sûreté nucléaire et de radioprotection.

Par ailleurs, aucune capacité nouvelle ne pourrait être mise en service avant la période 2035-2040. Le nucléaire n'est pas une option de décarbonation réaliste pour permettre de limiter le réchauffement climatique.

Les EPR (Réacteurs Pressurisés Européens) sont un véritable fiasco, comme le démontre le chantier de l'EPR de Flamanville qui a accumulé 12 ans de retard et dont le coût s'élève au bas mot à 13,2 milliards d'euros contre 3,2 milliards d'euros initialement prévus.

Les SMR ou Petits Réacteurs Modulaires sont également une impasse. Leur développement n'en est qu'à l'étape du croquis. Les accidents graves qui surviendrait en cas d'arrêt de l'alimentation en eau du réacteur sont toujours probables, ils sont relativement plus coûteux notamment en matériaux de construction, ils consomment davantage de combustibles et produisent plus de déchets. Leur implantation sur des sites industriels et à proximité de zones habitées pose des problèmes inédits de sûreté et de sécurité.

L'énergie nucléaire est une énergie du passé. La tâche à laquelle il faut s'atteler, et cela dès maintenant, est la planification du démantèlement et la sortie du nucléaire à un horizon de 30 ans pour mettre en place un mix énergétique à 100% énergies renouvelables.

En somme, le nucléaire comprend de nombreuses limites : l'indépendance énergétique factice apportée par le nucléaire ; la probabilité non-nulle d'un accident ; la non-résilience au changement climatique ; le coût ; l'impasse des déchets ; la non-réponse à l'urgence climatique.

Pour toutes ces raisons, le groupe LFI-NUPES propose la suppression de cet objectif de maintien et de développement de la production d'énergie d'origine nucléaire.